

État: 01.01.2010

Energieausweis für Gebäude (Korrigenda)

Certificat énergétique des bâtiments (Correctif)

Correctif au Cahier technique SIA 2031 *Certificat énergétique des bâtiments*

- 3.3.3 Les limites pour la détermination du bilan énergétique calculé sont définies par le périmètre de bilan selon chiffre 2.3.4.2. Le bilan thermique intervenant dans le calcul de la demande en énergie de chauffage et de refroidissement est calculé par rapport à l'enveloppe thermique du bâtiment selon SIA 416/1, chiffre 2.2.
- 3.3.5 Les installations et équipements qui alimentent directement le bâtiment sont inclus dans le périmètre de bilan, indépendamment de leur emplacement, même s'ils sont situés en dehors de l'enveloppe du bâtiment. Les déperditions de ces installations sont comptées dans le bilan.
- 3.3.6 Les équipements livrant de l'énergie exclusivement à un tiers ne font pas partie du périmètre de bilan, indépendamment de leur emplacement, même s'ils sont situés sur ou à l'intérieur de l'enveloppe. Les déperditions de telles installations sont incluses dans le facteur d'énergie primaire utilisé pour l'énergie fournie par ces installations.

D.1 Propriétés des agents énergétiques

Tableau D.1 Masse volumique, pouvoir calorifique, facteurs d'énergie primaire, part renouvelable et coefficients d'émission de gaz à effet de serre

	Masse volumique	Pouvoir calorifique supérieur	Facteur d'énergie primaire	Fraction d'énergie renouvelable	Coefficient d'émission de gaz à effet de serre
	kg/m ³		-	%	kg/MJ
Carburants					
liquides		MJ/kg			
Mazout EL	840	44,8	1,24	0,7	0,082
Propane	510	50,0	1,15	0,5	0,067
Butane	580	49,5	1,15	0,5	0,067
solides		MJ/kg			
Coke	760	28,8	1,66	0,7	0,120
Briquettes de lignite	700 – 1000	21,2	1,19	0,6	0,107
Bois en bûches ¹⁾		19,9	1,06	95,2	0,003
Bois en plaquettes <u>sèches</u> ¹⁾		19,9	1,14	94,6	0,003
Bois en plaquettes fraîches ⁴⁾		20,2	1,22	83,0	0,010
Pellets ¹⁾		20,2	1,22	83,0	0,010
gazeux ²⁾		MJ/m ³			
Gaz naturel	0,76 <u>0,80</u>	40,3 <u>41,0</u>	1,15	0,5	0,067
Propane	2,01	100,9	1,15	0,5	0,067
Butane	2,70	133,9	1,15	0,5	0,067
Biogaz (40 – 75% Méthane) ³⁾	1,01 – 1,46	15,9 – 29,9	0,48	8,2	0,038
<u>Biogaz (de qualité équivalente au gaz naturel)</u> ³⁾	<u>0,80</u>	<u>41,0</u>	<u>0,48</u>	<u>8,2</u>	<u>0,038</u>
Électricité, mélange consommé en Suisse			2,97	14,9	0,043

¹⁾ pouvoir calorifique par kilo de substance sèche

Bois en bûches:	1 stère de bois dur	= 400 kg de substance sèche
	1 stère de bois tendre	= 280 kg de substance sèche
Bois en plaquettes:	1 m ³ de bois dur	= 200 kg (175 – 230 kg) de substance sèche
	1 m ³ de bois tendre	= 140 kg (110 – 160 kg) de substance sèche
Pellets:	1 m ³ de pellets	= 660 kg de substance sèche

²⁾ Valeurs aux conditions normales (0°C, 101300 Pa)

~~³⁾ La masse volumique décroît et le pouvoir calorifique croît en fonction de la teneur en méthane~~

³⁾ selon SSI GE G 13, Directives pour l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel